



CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ARTISTIQUES ET CULTURELS (CNESERAC)

Séance plénière

Réunion du 25 juin 2019

Secrétariat général

Service de la coordination des
politiques culturelles et de
l'innovation

Département de la recherche, de
l'enseignement supérieur et de la
technologie

Affaire suivie par : Guillaume
Brouillard
guillaume.brouillard@culture.gouv.fr
01 40 15 78 98

Procès-verbal :

questions traitées, relevé des votes et relevé des décisions

Quorum

Constataion du quorum à l'ouverture de la réunion :

- nombre de membres présents : 37 membres présents ;
- nombre de membres représentés par mandat : 11 mandats portés ;
- **nombre de votants : 48 membres votants.**

Rappel du quorum : 35 membres votants ou représentés.

Le quorum est ainsi atteint.

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01

Introduction par la présidente de la séance

Lors de son discours introductif, la **présidente de la séance, Maryline LAPLACE, cheffe du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI)**, annonce la création d'une commission d'études spécialisées relative à la recherche (dite « CES Recherche »), selon les modalités prévues par le règlement intérieur (article 14, cas d'une création à l'initiative de la présidence du Cneserac). Elle indique que celle-ci se réunira pour la première fois à la rentrée (automne 2019) selon des modalités qui seront prochainement précisées, et invite les membres souhaitant participer à cette commission à l'indiquer par courriel au secrétariat du Cneserac.

Point 1 – Plan étudiants Culture : point d'étape (pour information)

Point d'étape pour information, sans document soumis à l'avis du Cneserac et sans décision prise à l'occasion.

Point 2 – Compte-rendu de la réunion du CNESERAC du 28 mars 2019 (pour adoption)

Le compte-rendu est adopté, sous réserve de certaines modifications convenues en séance, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
47	0	1	FAVORABLE

Point 3 – Demandes d'accréditation d'écoles en spectacle vivant et en arts plastiques (pour avis)

- **École Supérieure de Théâtre de Bordeaux Aquitaine – ESTBA (Nouvelle-Aquitaine, Académie de Bordeaux)**

Après la présentation du dossier de demande d'accréditation de l'école, la présentation du rapport d'évaluation de cette demande réalisé par le groupe d'experts et la présentation du projet d'avis du ministère de la culture sur cette demande, ainsi qu'après échanges sur ces trois éléments, la **présidente de la séance** met aux votes la demande d'accréditation de l'école, qui reçoit un avis favorable, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
47	0	1	FAVORABLE

- **Théâtre École d'Aquitaine – TEA (Nouvelle-Aquitaine, Académie de Bordeaux)**

Nota bene : évolution du nombre de votants

Après le départ d'un membre, le nombre de membres votants s'élève à 47 (36 membres présents et 11 mandats portés).

Après la présentation du dossier de demande d'accréditation de l'école, la présentation du rapport d'évaluation de cette demande réalisé par le groupe d'experts et la présentation du projet d'avis du ministère de la culture sur cette demande, ainsi qu'après échanges sur ces trois éléments, la **présidente de la séance** met aux votes la demande d'accréditation de l'école, qui reçoit un avis défavorable, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
0	39	8	DEFAVORABLE

- **Académie de l'Union – École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin (Nouvelle-Aquitaine, Académie de Limoges)**

Nota bene : évolution du nombre de votants

Après le départ de deux membres, le nombre de membres votants s'élève à 45 (34 membres présents et 11 mandats portés).

Après la présentation du dossier de demande d'accréditation de l'école, la présentation du rapport d'évaluation de cette demande réalisé par le groupe d'experts et la présentation du projet d'avis du ministère de la culture sur cette demande, ainsi qu'après échanges sur ces trois éléments, la **présidente de la séance** met aux votes la demande d'accréditation de l'école, qui reçoit un avis favorable, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
45	0	0	FAVORABLE

- **École Supérieure de Musique Bourgogne Franche-Comté – ESMBFC (Bourgogne-Franche-Comté, Académie de Dijon)**

Après la présentation du dossier de demande d'accréditation de l'école, la présentation du rapport d'évaluation de cette demande réalisé par le groupe d'experts et la présentation du projet d'avis du ministère de la culture sur cette demande, ainsi qu'après échanges sur ces trois éléments, la **présidente de la séance** met aux votes la demande d'accréditation de l'école, qui reçoit un avis favorable, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
45	0	0	FAVORABLE

- **Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique – CNSAD (Île-de-France, Académie de Paris)**

Après la présentation du dossier de demande d'accréditation de l'école, la présentation du rapport d'évaluation de cette demande réalisé par le groupe d'experts et la présentation du projet d'avis du ministère de la culture sur cette demande, ainsi qu'après échanges sur ces trois éléments, la **présidente de la séance** met aux votes la demande d'accréditation de l'école, qui reçoit un avis favorable, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
45	0	0	FAVORABLE

- **CEFEDM Normandie (Normandie, Académie de Rouen)**

Nota bene : évolution du nombre de votants

Après le départ de deux membres et la remise d'un nouveau mandat par l'un de ces membres, le nombre de membres votants s'élève à 44 (32 membres présents et 12 mandats portés).

Après la présentation du dossier de demande d'accréditation de l'école, la présentation du rapport d'évaluation de cette demande réalisé par le groupe d'experts et la présentation du projet d'avis du ministère de la culture sur cette demande, ainsi qu'après échanges sur ces trois éléments, la **présidente de la séance** met aux votes la demande d'accréditation de l'école, qui reçoit un avis favorable, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
44	0	0	FAVORABLE

- **École supérieure des arts du cirque – LIDO TOULOUSE (Occitanie, Académie de Toulouse)**

Après la présentation du dossier de demande d'accréditation de l'école, la présentation du rapport d'évaluation de cette demande réalisé par le groupe d'experts et la présentation du projet d'avis du ministère de la culture sur cette demande, ainsi qu'après échanges sur ces trois éléments, la **présidente de la séance** met aux votes la demande d'accréditation de l'école, qui reçoit un avis favorable, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
44	0	0	FAVORABLE

- **École régionale d'acteurs de Cannes Marseille, ERACM (PACA, Académie Aix-Marseille)**

Nota bene : évolution temporaire du nombre de votants

*En application des dispositions en vigueur en matière de prévention des conflits d'intérêts, un membre ne prend pas part aux votes sur cette demande d'accréditation, en raison de son intérêt propre à l'accréditation de cette école que sa fonction professionnelle (fonction exécutive) au sein de ladite école présente. Le **nombre de votants pour cette demande d'accréditation s'élève ainsi à 43** (31 membres présents et 12 mandats portés).*

Après la présentation du dossier de demande d'accréditation de l'école, la présentation du rapport d'évaluation de cette demande réalisé par le groupe d'experts et la présentation du projet d'avis du ministère de la culture sur cette demande, ainsi qu'après échanges sur ces trois éléments, la **présidente de la séance** met aux votes la demande d'accréditation de l'école, qui reçoit un avis favorable, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
39	0	4	FAVORABLE

- **Pôle d'enseignement supérieur de spectacle vivant – PONT SUPERIEUR (Pays de la Loire, Académie de Nantes)**

Après la présentation du dossier de demande d'accréditation de l'école, la présentation du rapport d'évaluation de cette demande réalisé par le groupe d'experts et la présentation du projet d'avis du ministère de la culture sur cette demande, ainsi qu'après échanges sur ces trois éléments, la **présidente de la séance** met aux votes la demande d'accréditation de l'école, qui reçoit un avis favorable, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
42	0	2	FAVORABLE

- **École Nationale Supérieure de Création Industrielle – ENSCI (Île-de-France, Académie de Paris)**

Nota bene 1 : évolution du nombre de votants

*Après le départ d'un membre, le **nombre de membres votants s'élève à 43** (31 membres présents et 12 mandats portés).*

Nota bene 2 : évolution temporaire du nombre de votants

*En application des dispositions en vigueur en matière de prévention des conflits d'intérêts, un membre ne prend pas part aux votes sur cette demande d'accréditation, en raison de son intérêt propre à l'accréditation de cette école que sa fonction professionnelle (fonction exécutive) au sein de ladite école présente. Le **nombre de votants pour cette demande d'accréditation s'élève ainsi à 42** (30 membres présents et 12 mandats portés).*

Après la présentation du dossier de demande d'accréditation de l'école, la présentation du rapport d'évaluation de cette demande réalisé par le groupe d'experts et la présentation du projet d'avis du ministère de la culture sur cette demande, ainsi qu'après échanges sur ces trois éléments, la **présidente de la séance** met aux votes la demande d'accréditation de l'école, qui reçoit un avis favorable, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
39	0	3	FAVORABLE

Point 4 – Projet d’arrêté fixant les modalités d’accréditation des écoles de cinéma et d’audiovisuel (pour avis)

Nota bene : évolution du nombre de votants

Après le départ de trois membres, le nombre de membres votants s’élève à 40 (28 membres présents et 12 mandats portés).

Après la présentation de l’arrêté, la **présidente de la séance** met aux votes le projet d’arrêté, qui reçoit un avis favorable, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
40	0	0	FAVORABLE

Point 5 – Finalisation des élections à la section permanente (pour votes)

Rappels :

→ **Composition de la section permanente : tableau de correspondance avec le conseil national plénier**

Cneserac plénier : 69 membres titulaires	Section permanente : 24 membres titulaires
REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS D’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DES STRUCTURES DE RECHERCHE RELEVANT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE	
Dix-sept représentants des enseignants des établissements d’enseignement supérieur relevant du ministre de la culture	→ Six représentants des enseignants des établissements d’enseignement supérieur relevant du ministère de la culture
Huit représentants des étudiants des établissements d’enseignement supérieur relevant du ministre de la culture	→ Trois représentants des étudiants des établissements d’enseignement supérieur relevant du ministère de la culture
Huit représentants des personnels scientifiques et de recherche relevant du ministère de la culture	→ Trois représentants des personnels scientifiques et de recherche relevant du ministère de la culture
Sept représentants des directeurs d’établissements d’enseignement supérieur relevant du ministère de la culture	→ Trois représentants des directeurs d’établissements d’enseignement supérieur relevant du ministère de la culture
Deux représentants des responsables de structures de recherche relevant du ministère de la culture	→ Un représentant des responsables des structures de recherche relevant du ministère de la culture
REPRÉSENTANTS DES GRANDS INTÉRÊTS NATIONAUX, NOTAMMENT ÉDUCATIFS, CULTURELS, ARTISTIQUES, SCIENTIFIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX	
Quinze personnalités représentant les secteurs professionnels principalement concernés	→ Cinq personnalités représentant les secteurs professionnels principalement concernés, notamment les branches professionnelles
Six personnalités qualifiées	→ Deux personnalités qualifiées
Un député et un sénateur	
Un conseiller régional et un conseiller municipal ou communautaire	→ Un conseiller municipal ou communautaire
Un représentant du Centre national de la recherche scientifique	
Un représentant du conseil économique, social et environnemental	

=> *Collèges et membres restants à désigner :*

- *responsables des structures de recherche : 1 titulaire + 1 suppléant ;*
- *secteurs professionnels : 5 titulaires + 5 suppléants ;*
- *personnalités qualifiées : 1 siège (sans suppléance).*

1. Désignation des membres du collège des responsables des structures de recherche

- Sièges à pourvoir : 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant.
- Candidatures : 1 candidature valide en binôme titulaire+suppléant reçue ; 0 non valide.
- Conformément au règlement intérieur, le nombre de candidatures valides reçues correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les listes sont élues par un vote global des membres représentant le collège, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
1	0	0	FAVORABLE

Ce qui donne les résultats suivants :

Candidatures		Votes
Par ordre de réception	Validité	Résultats
Mme Isabelle PALLOT-FROSSARD (Centre de recherche et de restauration des musées de France) / M. Thierry PARDE (Bibliothèque nationale de France)	Valide	Liste élue

2. Désignation des membres du collège des secteurs professionnels

- Sièges à pourvoir : 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants.
- Candidatures : 5 candidatures valides en binôme titulaire+suppléant reçues ; 0 non valide.
- Conformément au règlement intérieur, le nombre de candidatures valides reçues correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les listes sont élues par un vote global des membres représentant le collège, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
5	0	3	FAVORABLE

Ce qui donne les résultats suivants :

Candidatures		Votes
Par ordre de réception	Validité	Résultats
Mme Hortense DE LABRIFFE (Branche audiovisuelle, employeurs - API) / M. Frédéric GOLDSMITH (Branche audiovisuelle, employeurs - UPC)	Valide	Liste élue
M. Xavier MONTAGNON (Org° prof. arts plastiques - CIPAC) / Mme Aude MANSOURI (Org° prof. patrimoine - FFCR-APREVU)	Valide	Liste élue
M. Stéphane CALMARD (Branche architecture, salariés - SYNATPAU) / Mme Odette BAUMGARTNER (Branche architecture, employeurs - UNSFA)	Valide	Liste élue
Mme Mélodie CARECCHIO (Branches spectacle vivant, salariés - CGT) / M. Jérôme ARGER-LEFEVRE (Branches spectacles vivant, salariés - FASAP-FO)	Valide	Liste élue

M. Vincent MOISSELIN (<i>Branches spectacle vivant, employeurs - SYNDEAC</i>) / Mme Juliette PRISSARD (<i>Branches spectacle vivant, employeurs - SNSP</i>)	Valide	Liste élue
---	--------	------------

3. Désignation des membres du collège des personnalités qualifiées

- Sièges restant à pourvoir : 1 siège de titulaire et 0 siège de suppléant.
- Candidatures : 1 candidature valide reçue (après le délai originel de dépôt mais lors du délai de report exceptionnel jusqu'avant le vote, en application du règlement intérieur) ; 0 non valide.
- Conformément au règlement intérieur, l'unique candidature valide reçue correspondant au nombre de siège à pourvoir, la candidature est soumise au vote global des membres représentant le collège, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
3	0	0	FAVORABLE

Ce qui donne le résultat suivant :

<i>Candidatures</i>		<i>Votes</i>
<i>Par ordre de réception</i>	<i>Validité</i>	<i>Résultats</i>
M. Pascal CONVERT (<i>arts plastiques</i>)	Valide	Élu

Point 6 – Droits de scolarité des écoles nationales du MC 2019-2020 et 2020- 2021 (*pour information*)

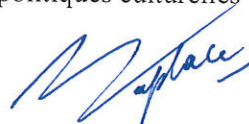
Point de discussion pour information, sans document soumis à l'avis du Cneserac et sans décision prise à l'occasion.

Point 7 – Questions diverses (point ajouté à l'ordre du jour en cours de séance) (*pour information*)

Point de discussion pour information, sans document soumis à l'avis du Cneserac et sans décision prise à l'occasion.

Fin de la séance

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation



Maryline LAPLACE